




Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 1 2 / 1 0 / 2 0 2 3

Dossier complet le : 2 6 / 1 0 / 2 0 2 3

N° d'enregistrement : 2023-7378

1 Intitulé du projet

Projet de centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Saint Fraimbault de Prières (53) d'une puissance de 999 kWc sur une parcelle constructible à vocation d'activités du PLUi de la commune.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

FIPELEC

Raison sociale

SA RL FIPELEC

N° SIRET

4 0 1 5 9 1 5 0 8 0 0 0 3 1

Type de société (SA, SCI...)

SARL

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

BOIZARD

Prénom(s)

CLEMENT

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
30°	Installation d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance égale ou supérieure à 300 kWc et inférieure à 1000 kWc.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Construction d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance de 999 kWc sur une parcelle constructible à vocation d'activités du PLUi de Mayenne Communauté.
Le site a été choisi en partie du fait qu'il se situe au sein d'une zone urbanisable du PLU de la commune à vocation d'activités et qu'il n'est pas utilisée à des fins agricoles.
Un broyage annuel est réalisé sans production fourragère.
Le site est facilement accessible depuis la N12 et la D34.
Le but du projet est de produire une électricité renouvelable.
Les panneaux seront fixés sur des rangées de tables photovoltaïques espacées entre elles de 3 mètres. Ces tables sont enfoncées dans le sol à environ 80 cm de profondeur.
L'emprise clôturée est d'environ 1,16 ha.
Linéaire de clôture d'environ 455 m.
Installation d'une citerne pour le dispositif de lutte anti incendie.
Plantation, renforcement et conservation des haies sur tout le pourtour de la parcelle afin de ne pas rendre visible le projet depuis les habitations les plus proches (au sud) et pour créer un corridor de biodiversité.

4.2 Objectifs du projet

Le but du projet est de produire une électricité renouvelable pendant au moins 30 ans.
La production annuelle envisagée est d'environ 1100 MWh.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Durée du chantier estimée entre 3 et 5 mois.

1ère étape : préparation du terrain. Le terrassement sera pratiquement inexistant dû à l'absence de pente du terrain.

2ème étape : mise en place du réseau électrique - ouverture des tranchées et dépose des câbles à environ 50 cm de profondeur.

3ème étape : installation des tables et des modules photovoltaïques. Les pieux battus seront installés à l'aide de sonnettes de battages, technique peu impactante pour le terrain. Les panneaux seront vissés sur les structures avec un espacement de 2 cm entre eux afin de préserver l'écoulement des eaux pluviales.

4ème étape : installation du poste de livraison, câblage et raccordement électrique.

Concernant la gestion des eaux pluviales, il n'y aura pas d'imperméabilisation notable des surfaces et pas d'augmentation du coefficient du ruissellement. Les panneaux seront espacés entre eux de 2 cm permettant de ne pas créer de zones d'érosion au pied de ceux-ci et de conserver un ruissellement normal. Ces ajustements techniques permettront d'avoir une perméabilité appréciable au niveau des structures photovoltaïques et limitera fortement la concentration des eaux de pluie le long du bord inférieur des tables modulaires, et donc les phénomènes d'érosion ou de concentration des écoulements. Leur mise en place ne nécessite aucun travail de nivellement ou terrassement pouvant être à l'origine d'une modification du terrain naturel et donc des écoulements des eaux. De plus, il n'y a aucun impact puisque le sol n'est pas plus imperméable qu'il ne l'était avant travaux.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La centrale photovoltaïque est prévue pour être exploitée pendant une durée de 30 ans.

Un suivi à distance est possible pour l'exploitation. 3 à 4 passages annuels seront nécessaires dans le cadre de maintenances préventives.

L'entretien de la parcelle pourra se faire par pâturage ovin ou par fauche mécanique tardive sans utilisation de produits phytosanitaires.

Le démantèlement de l'installation est prévue à la fin de l'exploitation avec une remise en état du terrain à l'état initial.

Des filières de traitement sont prévues pour les modules et matériaux issus du démantèlement de l'installation en fin d'exploitation du projet. La plupart des matériaux utilisés sont recyclables : fer, aluminium, cuivre. Ils seront récupérés, revendus et/ou recyclés.

Structures porteuses : elles sont métalliques, les filières de retraitement sont bien identifiées et leur recyclage sera réalisé en conséquence.

Modules photovoltaïques : Le démantèlement des panneaux avec reprise par le fournisseur ou l'association de fournisseurs compétente et leur recyclage. Le taux moyen de recyclage/réutilisation pour les panneaux photovoltaïques en 2016 a été de 94 % (Source : SOREN).

Clôture et équipements annexes : elles seront démantelées.

Équipements électriques : les équipements électriques de l'installation (onduleurs par exemple) sont concernés par les dispositions de la directive DEEE. Leur collecte et leur recyclage sont assurés par les fabricants.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Déclaration préalable (DP)

Le projet n'est pas soumis à déclaration, porter à connaissance ou autorisation au titre de la loi sur l'eau.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Emprise clôturée	1,16 ha
Longueur de clôture	455 m
Puissance de la centrale	999 kWc
Espacement des rangées de tables PV	3 m
Surface du PdL	19,5 m ²
Surface projetée des modules	4514 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° , " Lat. : ° , "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ZNIEFF les plus proches : - Type 1 «TOURBIERE DE LA FARCIERE» à environ 450m ; - Type 1 «TOURBIERE DU BEL AIR» à environ 1 km ;
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En dehors d'un arrêté de protection du biotope (APB) Le plus proche est situé à 5,7km «Tourbières du Gros Chêne ».
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En dehors d'une réserve naturelle régionale ou nationale (rayon minimum de 15 km) Pas de parc national à proximité ni de parc naturel régional.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet photovoltaïque n'engendrera pas de nuisances sonores supplémentaires.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun bien Unesco dans un rayon d'au moins 15 km. Monuments historique le plus proche à 3km, la chapelle Saint-Léonard partiellement classé-inscrit. Aucun site patrimoniaux remarquables présent dans un rayon de 5 km du projet. Le plus proche est celui de Jublains à 8,6 km.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de zone humide identifiée sur la parcelle du projet selon l'inventaire des sols hydromorphes de la DDT 53.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet en dehors d'une zone de captage d'eaux potables.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Natura 2000 les plus proches : Natura 2000 ZSC "BOCAGE DE MONTSURS A LA FORET DE SILLE-LE-GUILLAUME" à 16km de la zone d'étude ; Natura 2000 ZSC "BOCAGE DE LA FORET DE LA MONNAIE A JAVRON-LES-CHAPELLES" à environ 21 km de la zone d'étude Natura 2000 ZPS "FORET DE MULTONNE, CORNICHE DE PAIL" à environ 21 km de la zone d'étude
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun prélèvement d'eau n'est prévu en phase de construction ou d'exploitation de la centrale photovoltaïque au sol.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun drainage ni modification des masses d'eaux souterraines n'est prévu. Le projet de parc solaire ne modifiera pas les conditions d'écoulement et d'infiltration des eaux. Les panneaux seront espacés entre eux de 2 cm permettant aux eaux pluviales de continuer à s'infiltrer naturellement dans les sols des parcelles.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les seuls travaux de décaissement concernent le poste de livraison et la tranchée de passage des câbles.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun matériaux ne seront extrait du site.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'a pas besoin d'alimentation en eau potable ou de raccordement à un assainissement .
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Nous pensons que le projet n'est pas susceptible d'entraîner des perturbations pour la biodiversité existante. Le choix du terrain nous paraît pertinent, en dehors des zones d'inventaires écologiques. Le projet souhaité est une activité à faible impact environnemental. Les arbres et les haies existantes seront conservés.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est éloigné des zones Natura 2000, nous pensons qu'il n'y a pas d'incidences sur des habitats ou des espèces du formulaire de données du site.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre pas de consommation d'espaces naturels ou agricoles. La parcelle est constructible et de plus elle n'est rattachée à aucune exploitation agricole.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de plan de prévention des risques technologiques applicable sur la commune
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de cavités souterraines ni de mouvements de terrains identifiés. Exposition faible au risque retrait gonflement argile. En dehors d'un risque inondation.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Seulement en phase chantier, le trafic se limitera à la livraison des engins et du matériel.
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une haie existante est présente à l'Est et sera renforcée, ce qui limitera les effets d'éblouissement vis-à-vis de la RD 34. De plus le projet serait très peu visible depuis la RD34, la parcelle est surélevée par rapport à la route, par la présence d'un talus.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir note jointe.
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est éloigné des monuments historiques les plus proches. De plus une haie sera planté et/ou renforcée sur les versants sud et Est permettant de cacher le parc photovoltaïque depuis les habitations et les routes nationales et départementales.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'usage du sol est conforme à la vocation de la parcelle. Pas de modification d'activités humaines. La parcelle n'est pas utilisée.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Un parc photovoltaïque est construit sur la commune, à environ 500m à l'Est du site. Les effets cumulés avec celui-ci nous paraissent faibles.

D'un point de vue de l'impact visuel, il n'existe a priori pas de covisibilités entre les différents parcs. D'un point de vue du milieu naturel, le parc photovoltaïque s'implante à proximité de l'urbanisation réduisant l'impact cumulé avec le parc photovoltaïque existant. La taille mesurée de notre projet rend l'impact d'un effet cumulé faible vis à vis du parc photovoltaïque construit.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Aucun arbre abattu

Mise en place de passages à petites faunes terrestre dans la clôture (20 cm X 20 cm tous les 50m). Entretien des passages en phase exploitation.

Mesures de prévention des risques de pollutions accidentelles du sol et de l'eau. Formation des équipes de travaux aux enjeux environnementaux, gestion des véhicules, stockage des produits et bac de rétention sous le poste de livraison.

Aucune nuisance sonore supplémentaire durant la phase exploitation.

Chantier réalisé durant la période la moins impactante pour la biodiversité (automne / hiver)

Plantation de haies sur une longueur d'environ 83 m à partir d'essences locales sur les bordures sud et ouest (demande de conseils auprès de Mayenne Communauté)

Suivi de plantation les 2-3 premières années pour l'entretien des haies et des conseils concernant leur gestion.

Chantier réduit à l'emprise strictement nécessaire.

Implantation des tables PV au nord permettant de laisser une zone libre d'environ 7000 m² au sud.

Projet qui ne consomme pas de terres agricoles.

Absence d'émissions lumineuses en phase d'exploitation.

7 Auto-évaluation (facultatif)

i Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.


Considérant la localisation du projet et la nature urbanistique de la parcelle, nous pensons que le projet pourrait être dispensé de réalisation d'une évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe de présentation du projet.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Plan de raccordement prévisionnel du projet	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Plan de synthèse des contraintes environnementales et paysagères	<input checked="" type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)